Compatibilité de Cisco Prime IPAM 8.3 avec Cisco Prime Network Registrar 9.0

Table des matières

[Introduction](#)

[Avant de commencer](#)

- [Exigences](#)

[IPAM 8.3 avec CPNR 9.0 - Configuration](#)

[Nouvelles fonctionnalités de CPNR 8.3 et 9.0](#)

[Nouvelles fonctionnalités d'IPAM 8.3](#)

[Résumé](#)

[Informations connexes](#)

Introduction

Ce document décrit la compatibilité de Cisco Prime Network Registrar (CPNR) IP Address Management (IPAM) 8.3 avec CPNR 9.0. Il décrit les modifications qui doivent être apportées lorsque vous installez les agents IPAM Executive/Remote afin d'activer IPAM 8.3 pour fonctionner avec CPNR 9.0.

Ce document identifie également les fonctionnalités CPNR 8.3 et 9.0 qui peuvent être utilisées avec IPAM 8.3.

Avant de commencer

Exigences

Le kit de développement logiciel (SDK) 32 bits CPNR 9.0 doit être utilisé pour remplacer le dossier « cnrsdk » dans l'agent IPAM 8.3 Executive/Remote.

IPAM 8.3 avec CPNR 9.0 - Configuration

Pour que IPAM 8.3 fonctionne avec CPNR 9.0, le dossier « cnrsdk » (<INC-HOME>/cnrsdk) dans l'agent IPAM Executive/Remote doit être remplacé par le contenu du package SDK 32 bits CPNR 9.0. Dans IPAM 8.1.2 et versions ultérieures, l'utilisation de l'agent distant IPAM pour gérer les serveurs CPNR est obligatoire. Il suffira de remplacer le dossier « cnrsdk » par le SDK CPNR 9.0 sur l'agent distant IPAM 8.3 uniquement.

Complétez ces étapes afin de remplacer le dossier "cnrsdk" de l'agent distant IPAM :

1. Arrêtez l'agent distant IPAM 8.3.

Pour Linux : <INC-HOME>/etc/incontrol stop

Pour Windows : Utilisez le contrôleur de services Windows afin d'arrêter les services IPAM.

Répertoire <INC-HOME> par défaut pour :

Fenêtres: C:\Program Files\Cisco\Cisco Prime Network Registrar IPAM

Linux: /opt/incontrol

2. Accédez au dossier ou au sous-répertoire « <INC-HOME>/cnrsdk » sur l'agent distant IPAM.
3. Supprimez tous les fichiers/dossiers du dossier ou du sous-répertoire « cnrsdk », mais pas le dossier lui-même.
4. Copiez le package SDK 32 bits CPNR 9.0 dans le dossier « <INC-HOME>/cnrsdk ».
5. Extrayez le package SDK de CPNR 9.0.
6. Copiez le fichier cnrsdk.jar du dossier « <INC-HOME>/cnrsdk/classes » dans le répertoire « <INC-HOME>/classes ».

```
cp <INC-HOME>/cnrsdk/classes/cnrsdk.jar <INC-HOME>/classes
```

7. Démarrez les services IPAM dans l'agent distant.

 Pour Linux : <INC-HOME>/etc/incontrol start (vous devez être connecté en tant qu'utilisateur « incadmin » pour démarrer les agents IPAM).

 Pour Windows : Utilisez le contrôleur de services Windows afin de démarrer les services IPAM.

Remarque : Dans IPAM 8.3, lorsque vous créez des serveurs DHCP ou DNS/CDNS (Domain Name Server/Caching DNS) pour des serveurs DHCP/DNS/CDNS CPNR 9.0, le nom de produit sélectionné doit être respectivement 'CNR DHCP 8.3' et 'CNR Authoritative DNS 8.3/CNR Caching DNS 8.3'.

Nouvelles fonctionnalités de CPNR 8.3 et 9.0

Ces nouvelles fonctionnalités sont introduites avec le CPNR 8.3 :

- Préfixes DNS64 basés sur le client
- Noms de domaines internationaux
- CDNS et ADNS sur le même système d’exploitation (DNS hybride)
- Zone de stratégie de réponse DNS (RPZ)

- Transfert de zone et DNS dynamique sécurisé à l'aide de l'algorithme GSS-TSIG (Generic Security Service Algorithm for Secret Key Transaction)
- Prise en charge de l'API Representational State Transfer (REST)
- Alarmes de limite de ressources
- Installation de serveurs de protocole sans privilège de superutilisateur
- Authentification externe avec Active Directory (AD)
- Prise en charge du BYOD (Bring Your Own Device)

Ces nouvelles fonctionnalités ont été introduites dans le CPNR 9.0 :

- Prise en charge IPv6 de bout en bout
- Prise en charge de Windows Server 2012
- Notifications de transmission DNS
- Round Robin pondéré pour les RR
- Plusieurs instances d'option DHCPv6

Nouvelles fonctionnalités d'IPAM 8.3

IPAM 8.3 prend en charge les fonctionnalités suivantes de CPNR 8.3, à l'exception de diverses autres améliorations :

- Préfixes DNS64 basés sur le client
- Vues DNS (fonctionnalité 8.2)
- Noms de domaines internationaux

Résumé

Toutes les fonctionnalités prises en charge d'IPAM 8.3 fonctionneront correctement avec CPNR 9.0 si le dossier ou sous-répertoire « cnrsdk » sur l'agent distant IPAM 8.3 est mis à jour comme décrit précédemment.

Ces nouvelles fonctionnalités de CPNR 8.3 et CPNR 9.0 peuvent être utilisées dans une installation de CPNR 9.0 gérée par IPAM 8.3. La configuration de ces nouvelles fonctionnalités peut être effectuée dans CPNR 9.0 et être utilisée :

- Zone de stratégie de réponse DNS (RPZ)
- Support API REST

 Remarque : Les objets créés/modifiés dans CPNR via les appels de l'API REST seront effacés si la tâche de configuration DHCP/DNS est transférée d'IPAM 8.3 vers CPNR 9.0.

- Alarmes de limite de ressources
- Installation de serveurs de protocole sans privilège de superutilisateur
- Authentification externe avec AD
- Prise en charge IPv6 de bout en bout
- Prise en charge de Windows Server 2012

- Notifications de transmission DNS
- Round Robin pondéré pour les RR

Les fonctionnalités suivantes de CPNR 8.3 et 9.0 ne peuvent pas être utilisées avec IPAM 8.3 si celui-ci est utilisé pour gérer le serveur CPNR 9.0 :

- DNS dynamique sécurisé et transfert de zone à l'aide de GSS-TSIG
- CDNS et ADNS sur le même système d’exploitation (DNS hybride)

 Remarque : IPAM ne prend pas en charge la configuration des serveurs CDNS et ADNS avec la même adresse IP.

- Assistance BYOD

 Remarque : Les objets tels que les étendues, les classes de clients et les clients créés dans Local seront supprimés lorsque la configuration DHCP sera transmise d'IPAM à CPNR.

Informations connexes

- Documentation de Cisco Prime Network Registrar
- Assistance et documentation techniques - Cisco Systems

À propos de cette traduction
Cisco a traduit ce document en traduction automatisée vérifiée par une personne dans le cadre d'un service mondial permettant à nos utilisateurs d'obtenir le contenu d'assistance dans leur propre langue.

Il convient cependant de noter que même la meilleure traduction automatisée ne sera pas aussi précise que celle fournie par un traducteur professionnel.